

# FIDÉLISER SES COLLABORATEURS

## DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES - LES FINANCEMENTS

### 1- LES FINANCEMENTS À DISPOSITION DES ENTREPRISES

#### OPCO

Pour mobiliser ce dispositif, prenez contact avec votre OPCO :

<https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco>

Pour trouver votre OPCO :

<https://quel-est-mon-opco.francecompetences.fr/>



#### FNE

Le Fonds national de l'emploi - Formation (FNE-Formation) accompagne les entreprises face aux mutations économiques (écologique, numérique et / ou agro-alimentaire). Il permet le financement d'actions de formation concourant à la préservation et au développement des compétences de leurs salariés.

Il peut financer des projets de formation au bénéfice de tous les salariés, indépendamment de leur catégorie socioprofessionnelle ou de leur niveau de diplôme, à l'exception des salariés en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

<https://travail-emploi.gouv.fr/emploi-et-insertion/accompagnement-des-mutations-economiques/appui-aux-mutations-economiques/fne-formation>

### 2- LES FINANCEMENTS À DISPOSITION DES SALARIÉS

**Le CEP (Conseil en Evolution Professionnelle)** constitue un appui à tous les salariés et indépendants qui souhaiteraient faire le point sur sa situation professionnelle :

- Faire le point sur leur situation,
- Évoluer dans l'entreprise,
- Se former pour monter en compétences,
- Préparer leur entretien professionnel,
- Instaurer un dialogue de confiance.



Le CEP est un outil RH gratuit qui permet d'accompagner les parcours professionnels de vos salariés ainsi que le développement de leurs compétences. Véritable levier RH, il favorise le dialogue dans le cadre professionnel, la fidélisation des collaborateurs et renforce la marque employeur.

Vos salariés peuvent prendre rendez-vous gratuitement avec un conseiller sur [www.avenir-actifs.org/normandie](http://www.avenir-actifs.org/normandie)

**Le Projet de Transition Professionnelle** pour financer la formation d'un salarié souhaitant changer de métier (au sein ou à l'extérieur de votre entreprise)

[Transitions Pro Normandie concrétise votre reconversion professionnelle \(transitionspro-normandie.fr\)](https://transitionspro-normandie.fr)

**Le compte personnel de formation (CPF)** permet de financer un projet de formation individuel ou co construit avec l'entreprise.

[Le Compte Personnel de Formation \(CPF\) | France Travail](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/)

<https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#/>

**La validation des acquis de l'expérience (VAE)** permet, à toute personne engagée dans la vie active, d'obtenir une certification professionnelle par la validation de son expérience acquise dans le cadre d'une activité professionnelle et/ou extra-professionnelle.

<https://vae.gouv.fr>

**La PRO A** pour développer les qualifications en interne et faciliter les promotions.

[Reconversion ou promotion par alternance, Pro-A - Ministère du travail, de la santé et des solidarités \(travail-emploi.gouv.fr\)](https://travail-emploi.gouv.fr) 